

Exposition des personnes aux champs électromagnétiques

Mise en œuvre de la Directive 2013/35/UE

- Exemple RENAULT -

Journée SFRP-RNI

Paris, 3 décembre 2013

Exposition aux champs électromagnétiques

(Déploiement de la Directive CEM)

- Status RENAULT
- Equipements rayonnants diversifiés
- Déploiement de la Directive
 - Réalisé
 - En cours
 - A venir
- Conclusion



Status Renault

- Démarrage des travaux en 2004 (Directive 2004/40/CE)
 - *Etude du rayonnement des pinces à souder*
 - *Remplacement continu des pinces à souder (nouvelle technologie)*
- Membre de comités de normalisation (dont UTE / UF106)
- Membre depuis 2011 de l'IEG (Industrial Expert Group) au CEEMET
(Council of European Employers of the Metal, Engineering and Technology-Based Industries)
- Directive à déployer a minima sur plus de 50 sites internationaux (labo d'études et sites de production)
- Compétence exposition :
 - *Véhicule (public) : mesurage, spécifications d'équipements et règles de conception.*
 - *Sites (travailleurs) : évaluations des risques*

Equipements rayonnants diversifiés

- Quelques exemples
 - Plusieurs milliers de pinces à souder résistives toutes technologies
 - Transformateur séparé / intégré
 - Courant AC / DC
 - BF, MF et HF
 - Fixe/portable (SSW/PSW)
 - Bancs contrôle non destructifs (NDT)
 - Fonderies
 - Bancs de test spécifiques (caractérisation magnétique des matériaux; systèmes à induction HF, fours...)
 - Maquettes pour mise au point moteur
 - Systèmes de communication radio propriétaire
 - Sous station électrique (HT/MT/BT)
 - ...

Déploiement de la Directive : réalisé

- Identification de l'équipe
- Orientations stratégiques
- Mise en place du planning
- Communication
 - Sensibilisation des acteurs (ingénieurs condition de travail, médecins)
 - Kit de communication
- **But :**
 - Assurer la cohérence dans le déploiement de la Directive dans tout le groupe
 - Répondre aux préoccupations des employés
- Premières évaluations (→ compétences, communication)
- Evaluations de l'exposition aux CEM
 - Champs Electriques et Champs Magnétiques de 1 Hz à 10 MHz
 - Champs radiofréquences
 - Développement d'outils
 - Validation de la méthode crête pondérée

Déploiement de la Directive : en cours

- Inventaire des équipements (➔ investissements et priorisation)
- Etudes complémentaires :
 - Catégorisation des matériels
 - Simplification des évaluations de l'exposition
 - Evaluation / Valeurs limites d'exposition lorsque Valeurs d'Action excédées
- Conseil auprès des fabricants d'outils dans le but de réduire le rayonnement à la source

Déploiement de la Directive : à venir

- Gestion du risque
 - Mesures du rayonnement des équipements
 - Evaluation du niveau d'exposition des opérateurs
 - Mesure de prévention
- Information aux salariés exposés au-delà des VA basses
- Intégrer la formation au parcours de formation des ICT
- Formation de la médecine du travail
- Mise en place de la base de données
- Identification laboratoires accrédités (ensemble du périmètre)

Exposition aux champs électromagnétiques

■ Conclusion

- Sujet suscitant l'intérêt des salariés...
- Nécessité de planifier les travaux
 - modifications lourdes sur les chaînes de production
 -
- Solutions à mettre en place
 - Optimiser l'évaluation des équipements (ex : pinces à souder)
 - Réduire les coûts et délai
 - Actions de réduction du risque les plus efficaces